
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JUIN 1865.

Complément de crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Plusieurs des crédits spéciaux alloués au Département des Travaux Publics, par la loi du 20 décembre 1851, par celle du 12 mars 1856 et par celle du 14 août 1862, pour divers ouvrages d'utilité publique, présentent des insuffisances, relativement peu importantes, par suite, soit de la nécessité où s'est trouvée l'administration de faire exécuter quelques travaux de détail qu'elle n'avait pas pu prévoir, soit de différences entre les évaluations et le résultat des adjudications, soit enfin d'instances judiciaires auxquelles les ouvrages décrétés ont donné lieu.

Ces insuffisances s'élèvent en totalité à la somme de 449,000 francs. Le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de la Législature a pour but de mettre mon département en mesure d'y faire face et de remplir ainsi les engagements qu'il a contractés.

L'utilité des travaux pour lesquels les premiers fonds ont été alloués par les Chambres, ayant été justifiée par le Gouvernement et reconnue par la Législature, il me suffira, je pense, de produire le détail des ouvrages qui ont été exécutés, pour démontrer la nécessité du complément de crédits que j'ai l'honneur de demander par le projet de loi ci-joint.

§ 1^{er}. — *Amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes.* (Loi du 20 décembre 1851, art. 8, § 14.)

Crédit alloué. fr. 600,000 »

De ce crédit, il a été distrait par la loi du 8 mars 1858 (art. 6), une somme de 300,000 » destinée à couvrir en partie le crédit de 500,000 francs, ouvert au Département des Travaux Publics, par l'art. 5 de la même loi, pour l'exécution, par les soins du

Gouvernement et avec le concours pécuniaire des provinces et des propriétaires intéressés, des travaux d'amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele, par Nieuport, à Dunkerque.

Au moyen des 300,000 francs restants, il a été payé :

A la province d'Anvers, à titre de subside, pour l'exécution des travaux d'élargissement du pont sur lequel la route provinciale de Malines à Termonde franchit la Senne à Heffen. fr. 2,000 »

A titre de subside, pour l'aider à l'exécution des travaux que nécessitait l'affouillement survenu près du pont sur le cours d'eau dit : *la Blanche Nèthe*. 400 »

A la province du Brabant, du chef de la construction de perrés le long du domaine de Laeken. 37,310 53

A la province du Brabant, à titre de subside spécial à raison de l'augmentation de dépense à laquelle a donné lieu la modification du projet qui avait été primitivement adopté pour la dérivation de la petite Senne, à Laeken. 16,067 65

A province d'Anvers, à titre de subside, pour l'aider à pourvoir au paiement des frais des travaux de reconstruction du pont de Leest, sur la Senne 11,080 70

Part de l'État dans les frais d'exécution des travaux d'amélioration du régime de la Senne, dans le Brabant, par voie de subsides, dans la proportion de 250,000 francs, pour une dépense totale de 332,000 francs.

Décompte produit par l'administration provinciale du Brabant, le 31 décembre 1862, constatant que les dépenses occasionnées pour ces travaux s'élevaient à 249,498 70

Part de l'État dans les dépenses faites depuis le 1^{er} janvier 1863 jusqu'au 31 décembre 1863 372 97

Fr. 316,730 53

Crédit alloué 300,000 »

Insuffisance constatée. . . fr. 16,730 53

Soit. fr. 17,000 »

Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes.

Crédit alloué par l'art. 1^{er}, § 8, de la loi du 14 août 1862. fr. 500, 000 »

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS.

Construction d'une branche de canal destinée à raccorder le canal de Gand à Bruges avec le bassin de la première de ces villes fr. 547,500 »

D'autre part. fr.	347,500 »
Travaux supplémentaires exécutés à la buse en charpente construite sur la branche de canal se dirigeant du canal de Gand à Bruges vers le bassin dans la première de ces villes	804 77
Fourniture de deux gaffles et d'une rangée de poutrelles destinées à fermer les ponceaux n° 1 et 2 du canal de raccordement.	585 36
Établissement de garde-corps en fer sur les murs en retour et en aile, en aval du bajoyer de droite et du barrage du Tolhuis.	1,965 71
Emprises de terrains et frais de surveillance.	188,258 58
Total fr.	538,890 22
Crédit alloué	500,000 »
Insuffisance du crédit. fr.	38,890 22
Soit. fr.	39,000 »

Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht.

Crédit alloué par l'art 5, § 5, de la loi du 2 juin 1861. . . fr.	1,400,000 »
Id. id. id. 1 ^{er} , § 6. id. du 14 août 1862	600,000 »
Fr.	2,000,000 »

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS.

Travaux de construction, dans le lit de la Meuse, de deux barrages à fermettes mobiles, avec écluses latérales et autres ouvrages accessoires, en regard de Hermalle-sous-Argenteau et de Visé. fr.	1,292,700 »
Travaux exécutés pour ouvrir un canal de jonction entre la Meuse, à Visé, et le canal de Liège à Maestricht	511,518 21
Travaux ayant pour objet de prolonger, jusqu'en aval de la culée de droite du barrage de Visé, l'aqueduc existant sous la station du chemin de fer de cette localité	2,058 16
Travaux exécutés en vertu d'une clause insérée dans l'acte de vente de la partie de l'île Merx acquise par l'État pour la canalisation de la Meuse	4,316 45
Travaux effectués pour prolonger le chemin de halage de la passe de Hermalle-sous-Argenteau, sur la rive gauche de la Meuse.	65,507 46
Travaux supplémentaires pour établir entre la 1 ^{re} et la 2 ^e îles situées dans la Meuse, en aval du barrage de Hermalle-sous-Argenteau, une digue destinée à empêcher le déversement des eaux entre ces îles	29,895 75
Travaux supplémentaires pour substituer des appareils à vis sans fin aux bornes d'engrenages à crémaillères prévues pour la	
A reporter. fr.	1,905,996 03

Report. fr.	1,905,996 05
manœuvre des portes d'amont de l'écluse latérale au barrage de Visé	12,648 »
Rétablissement de la toiture de la maison du préposé à la manœuvre du barrage de Visé, enlevée par l'ouragan du 6 janvier 1865.	1,006 45
Emprises de terrains et paiements divers pour frais de surveillance	120,045 87
	<hr/>
Fr.	2,039,694 55
Crédits alloués	2,000,000 »
	<hr/>
Insuffisance des crédits. . fr.	39,694 55
	<hr/>
Soit. . fr.	40,000 »

Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.

Crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851 fr.	2,500,000 »
— — 7 juin 1855.	1,200,000 »
— — 12 mars 1856.	1,754,000 »
— — 5 mars 1858	1,500,000 »
— — 8 septembre 1859	1,425,000 »
— — 14 août 1862.	400,000 »
	<hr/>
Fr.	8,579,000 »

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS.

Construction d'une écluse de décharge à la mer et d'une écluse de garde sur la section de Damme à la mer du canal de dérivation de la Lys. fr.	835,191 91
Établissement de la partie du canal comprise entre Schipdonck et Maldegem	1,012,093 55
Établissement de la section du même canal comprise entre le canal de Bruges à l'Écluse et la mer du Nord	814,740 45
Construction des ouvrages d'art sur la section du canal comprise entre Schipdonck et Maldegem.	592,635 49
Construction de deux ponts en fer sur la section du canal comprise entre le canal de Bruges à l'Écluse et la mer du Nord.	40,158 06
Travaux supplémentaires exécutés aux abords du barrage de Balgerhoeck, pour la construction de la section de Schipdonck à Maldegem	35,601 71
Travaux de construction d'un chenal destiné à mettre la nouvelle écluse de Heyst en communication avec la mer.	645,055 68
Construction de deux siphons à établir sur la section de Maldegem à Damme.	476,498 40
Construction d'un pont en charpente avec culées en maçon-	<hr/>
A reporter. . . fr.	4,449,975 05

Report. fr.	4,449,975 03
nerie, en aval des buses et des ponecaux établis sur la section de Schipdonck à Maldegem	23,444 »
Travaux d'amélioration exécutés au canal d'Eecloo.	89,152 22
Construction de la section du canal de dérivation de la Lys, comprise entre Maldegem et Damme.	1,247,921 09
Travaux de parachèvement du barrage établi à Schipdonck, sur le canal de dérivation de la Lys.	19,623 39
Construction d'une écluse à sas, établie au barrage de Deynze, à l'origine du canal de dérivation de la Lys.	124,900 »
Total. . . . fr.	5,957,015 73
Emprises de terrains, frais de surveillance et paiements divers.	2,671,734 23
	Fr. 8,628,749 96
Crédits alloués.	8,579,000 »
Insuffisance des crédits . . . fr.	49,749 96
Soit. . . . fr.	50,000 »

Élargissement de la 2^e section et achèvement de la 3^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Crédit alloué par l'art. 1 ^{er} , § 4, de la loi du 8 septembre 1859, fr.	2,300,000 »
Id id. id. § 3, id. 14 août 1862	510,000 »
	Fr. 2,810,000 »

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS.

Élargissement d'une première partie de la 2 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, comprise entre l'écluse n° 1, à la Pierre-Bleue, et un point pris à 20 mètres en aval de l'écluse n° 6 fr.	1,508,292 88
Travaux supplémentaires	43,232 70
Élargissement de la deuxième et dernière partie de la 2 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,129,114 47
Travaux supplémentaires	35,781 28
Travaux de construction d'un pont tournant en fer, en remplacement du pont actuel, établi sur l'écluse n° 6 de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	45,882 06
Travaux de sondage effectués dans le terre-plein du musoir nord établi à l'extrémité du chenal d'accession de l'Escaut à l'écluse maritime de l'État.	975 »
Travaux exécutés d'urgence au musoir de l'écluse de l'État au Kattendyck	1,591 »
Travaux de terrassements et de pavage effectués pour l'amélioration et l'élargissement de la route vicinale située sur le glacis	
A reporter fr.	2,764,889 39

Report fr.	2,764,889	39
de la place d'Anvers, entre les nouveaux bassins du Kattendyck et la route d'Anvers à Breda, $\frac{22700}{2}$	41,350	»
Construction d'une passerelle provisoire le long de la partie écroulée du musoir nord établi à l'entrée du chenal d'accession de l'Escaut à l'écluse maritime du Kattendyck.	160	»
Cession de terrains et frais de surveillance.	114,844	60
Transaction qui met fin au procès entre l'État et les sieurs Braive et Senave, entrepreneurs des travaux d'établissement de la dernière section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . .	45,284	95
Transaction qui met fin au procès entre l'État et le sieur Bureau, entrepreneur des travaux de fascinages de soutènement pour raccorder l'extrémité de chaque musoir à l'écluse maritime de l'État à Anvers.	12,500	»
Frais de procédure	293	80
	<hr/>	
	12,795	80
	<hr/>	
Fr.	2,949,322	74
Crédits alloués.	2,810,000	»
	<hr/>	
Insuffisance des crédits . . . fr.	139,322	74
	<hr/>	
Soit fr.	140,000	»

Elargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9^e écluse et la Sambre canalisée.

Ce travail a été décrété par la loi du 20 décembre 1854, art. 8, § 9, et il y a été affecté un crédit d'un million, auquel la loi du 12 mars 1856 a ajouté un crédit complémentaire de 214,000 francs.

A l'occasion des travaux que le Gouvernement a fait effectuer, en exécution de la loi précitée, plusieurs propriétaires d'usines ont intenté à l'État des procédures en dommages et intérêts, dans lesquelles des jugements ont été rendus, le 12 août 1864, par le tribunal de Charleroi.

Il a été interjeté appel de ces jugements qui sont exécutoires nonobstant appel. L'État se trouve donc dans la nécessité, pour faire face aux condamnations prononcées provisoirement contre lui, de disposer des crédits dont l'indication suit :

Procès avec la famille Drion.

Du chef des dommages éprouvés par elle aux deux moulins de Laferté et du Roux. Fr.	35,171	56
Intérêts à 5 p. o/o, à partir du 1 ^{er} août 1856 jusqu'au 30 septembre 1863, soit 9 ans et 2 mois.	16,120	30
	<hr/>	
A reporter fr.	51,291	86

Report fr. 51,291 86

Procès avec les sieurs Aubry, frères.

Du chef des dommages éprouvés à leur usine établie sur le Piéton, à Viesville. fr. 37,710 26
 Intérêts à 5 p. %, du 1^{er} janvier 1864 au 30 septembre 1865, soit un an et neuf mois . . . fr. 3,299 64 41,009 90

Procès avec le sieur Habart.

A l'occasion des prises d'eau effectuées dans la rivière le Piéton. fr. 47,827 68
 Intérêts à 5 p. %, à partir du 1^{er} juillet 1856 jusqu'au 30 septembre 1865, soit 9 ans et 3 mois. fr. 22,120 30

69,947 98

Fr. 162,249 74

Soit . . fr. 163,000 »

J'ai lieu de croire, Messieurs, que vous trouverez dans les détails qui précèdent une justification suffisante du projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

~~PROJET DE LOI.~~



ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salus.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département des Travaux Publics des crédits spéciaux à concurrence de 449,000 francs, destinés à couvrir les insuffisances des allocations votées par des lois antérieures pour l'exécution des ouvrages d'utilité publique détaillés ci-après :

1° Amélioration du régime de la Seine	17,000
2° Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	59,000
3° Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maastricht	40,000
4° Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000
5° Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000
6° Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée.	165,000
Total.	449,000

ART 2.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Donné à Laeken, le 14 juin 1868.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics ,

JULES VANDERSTICHELEN.

Le Ministre des Finances ,

FRÈRE-ORBAN.
